

À Madrid, le 13 mai 2022

Autres Informations Pertinentes
LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS S.A.
Convocation Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article 17 du Règlement (UE) n 596/2014 concernant l'abus du marché et de l'article 228 du texte refondu de la Loi du Marché des actions, approuvé par le RDL 4/2015 du 23 octobre, et des dispositions concordantes, ainsi qu'en vertu des dispositions de la circulaire 3/2020 du BME MTF Equity concernant les données à fournir par les entreprises en croissance, par la présente, LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS S.A : (désormais « Lleida.net » ou « la Société » ou « l'entreprise »), met à votre disposition les informations suivantes, élaborées sous la responsabilité de l'expéditeur et ses administrateurs :

Le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa réunion du 12 mai 2022, a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui se tiendra à l'Hotel AC Atocha, 42, rue de las Delicias, 28045, Madrid, en première convocation à 10 h le 17 juin 2022 et, si le quorum nécessaire n'est pas atteint, sur deuxième convocation le 18 juin 2022, au même endroit et à la même heure.

Vous trouverez en pièce jointe le texte intégral de l'annonce de la convocation publiée cette même date, sur le site web de l'entreprise (www.lleida.net).

Conformément aux dispositions de la circulaire 3/2020 du segment BME Growth, il est expressément précisé que les informations communiquées par la présente ont été établies sous la responsabilité exclusive de la Société et de ses administrateurs.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. Francisco Sapena Soler



Lleida.net

La Primera Operadora Certificadora

ES: http://www.lleida.net/docs/inversores/es/20220513_HRelev.pdf
EN: http://www.lleida.net/docs/inversores/en/20220513_HRelev.pdf
ZH: http://www.lleida.net/docs/inversores/zh/20220513_HRelev.pdf

LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS, S.A.

Convocation Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Par résolution du Conseil d'administration de Lleidanetworks Serveis Telemàtics S.A. (la « société ») du 12 mai 2022, se convoque l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui aura lieu à l'Hotel AC Atocha, 42, calle de las Delicias, 28045 Madrid, , le 17 juin 2022 à 10 heures, en première convocation, soit le 18 juin 2022 si le quorum nécessaire n'est pas atteint, même endroit et heure, en deuxième convocation, afin de délibérer et, le cas échéant, d'adopter des accords concernant les questions comprises dans le suivant :

Ordre du jour

Premier. - Examen et approbation, selon le cas, des comptes annuels individuels de la société (bilan, compte de profits et pertes, état des variations du patrimoine net, tableaux des flux de trésorerie, rapport), ainsi que le rapport de gestion et le rapport d'audit correspondant à l'exercice clos le vendredi 31 décembre 2021.

Deuxième. – Examen et approbation, selon le cas, des comptes annuels du groupe consolidé (bilan, compte de profits et pertes, état des variations du patrimoine net, tableaux des flux de trésorerie, rapport), ainsi que le rapport de gestion et d'audit consolidés correspondant à l'exercice clos le vendredi 31 décembre 2021.

Troisième. - Approbation, le cas échéant, de la proposition d'application du résultat de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Distribution de dividendes.

Quatrième. – Examen et approbation, le cas échéant, de la gestion sociale et des actions du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le vendredi 31 décembre 2021.

Cinquième. - Délégation de pouvoirs pour formaliser, exécuter et inscrire les accords adoptés par l'Assemblée générale.

Sixième. - Demandes et questions.

Septième. - Rédaction, lecture et approbation, le cas échéant, du compte rendu de la réunion.

Complément d'information de la Convocation

Les actionnaires qui représentent, au moins, cinq pour cent du capital social pourront demander à ce que soit publié un complément d'information à la présente convocation de l'Assemblée générale des actionnaires, incluant un ou plusieurs points de l'ordre du jour. L'exercice de ce droit devra s'effectuer au moyen d'une notification faisant foi, qui devra être reçue au domicile social de la société, sis au 56, rue Téllez, local C à Madrid, dans un délai de cinq jours à compter de la publication de la présente convocation.

Droit de présence et de représentation

Pourront assister à l'Assemblée, de droit, les titulaires d'actions figurant comme tel sur le Registre comptable d'inscriptions en compte, cinq jours



Lleida.net

La Primera Operadora Certificadora

ES: http://www.lleida.net/docs/inversores/es/20220513_HRelev.pdf

EN: http://www.lleida.net/docs/inversores/en/20220513_HRelev.pdf

ZH: http://www.lleida.net/docs/inversores/zh/20220513_HRelev.pdf

avant l'Assemblée, ce dont ils pourront attester soit via la carte d'assistance dédiée, soit via un certificat expédié par l'une des entités autorisées juridiquement, soit via tout autre document, conforme au droit, qui atteste de son statut d'actionnaire. Les actionnaires qui ne peuvent assister personnellement à l'Assemblée générale ont la possibilité de se faire représenter par une autre personne, en respectant les conditions et formalité requises par les Statuts sociaux et la loi espagnole de Sociétés par action.

Droit d'information

Tout actionnaire a le droit d'examiner et d'avoir accès, au siège social ou par envoi, immédiat et gratuit, aux documents suivants soumis à l'approbation ou diffusés pour information de l'Assemblée générale :

- La présente convocation.
- Les Comptes annuels et le rapport de gestion, ainsi que le rapport d'audit des comptes.
- Le texte intégral des propositions d'accords correspondants aux points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Jusqu'au septième jour précédant l'assemblée générale, les actionnaires pourront solliciter le conseil d'administration à propos des sujets abordés par l'ordre du jour, des informations ou clarifications qu'ils estiment devoir être précisées, ou formuler par écrit les questions qu'ils estiment pertinentes. Nous rappelons aux actionnaires que la première convocation de l'Assemblée générale aura lieu à la date, l'horaire et le lieu précisés ci-dessus.

À Madrid, le 13 mai 2022.- Le Président du Conseil d'administration.
Francisco José Sapena Soler.